

# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 01 juin 2021

Délibération n°DE2021004

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 16 dont 3 suppléants

RF  
Préfecture de la Meuse  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/06/2021  
055-200088961-20210601-DE2021004-DE

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 25 mai 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

## 7.5 - Subvention d'ingénierie du Pays de Verdun

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun poursuit les missions engagées depuis 2004 dans la démarche Pays. A ce titre et depuis le 1er novembre 2019, il a repris l'ingénierie territoriale auparavant portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Les dispositifs régionaux permettent un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Jean-Philippe TRAMONTIN Chargé de mission Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021	50 000.00 €	Région Grand Est (40 %)	22 800.00 €
Dany LOMBARDO Animateur numérique Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021	7 000.00 €	Pays de Verdun (60 %)	34 200.00 €
TOTAL	57 000.00 €	TOTAL	57 000.00 €

Le poste d'animateur numérique, prévu au tableau des effectifs et occupé pour une durée de 3 ans depuis le 1er avril 2020, a connu le départ volontaire de l'agent suite à son désir de réorientation professionnelle. Avec la mise en place des conseillers numériques, la relance de cette mission n'est pas à l'ordre du jour.

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**ENGAGE** la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président

Julien DIDRY 